

# COMMUNE DE MALBOSC

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 24 OCTOBRE 2016

L'an deux-mille-seize, le lundi 24 octobre à 14 heures, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 17 septembre 2016, s'est réuni à la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la présidence de Monsieur Michel PIALET, Maire

**Présents :** Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Chantal MEBREK, Michel RISSE, Paul KELLER, Michel DURAND-GASSELIN

**Absents :** Maud CLAVEL

**Secrétaire de séance :** Michel DURAND-GASSELIN

### **Préambule**

Modification à l'ordre du jour : 3<sup>ème</sup> ligne, lire SISPEC au lieu de SPEC  
Pas d'autre modification.

### **Compte-Rendu du Conseil du 12/9/2016**

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération indemnité de conseil allouée au trésorier**

Suite au remplacement il y a deux mois de Monsieur PAUL par Monsieur CHABAS. Ce dernier a déjà pris contact et est disposé à aider la mairie. Indemnité 2016 au prorata temporis.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **Délibération adhésion au SISPEC**

Il convient de compléter la délibération du 11/7/2016 en précisant les secteurs de la commune qui échapperont au SISPEC pour rester attachés au SEBA : camping, Abeau, la Loubatière, l'Habitarelle.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **Délibération nouvelles compétences de « Pays des Vans en Cévennes »**

Les évolutions statutaires envisagées vont permettre par exemple :

- d'étudier une solution interne à la communauté de communes pour la collecte des déchets (actuellement confiée au SICTOBA) ;
- d'intégrer à la gestion communautaire toutes les zones d'activité, y compris les privées (qui échapperont donc aux municipalités) ;
- de remplacer l'association gérant l'office de tourisme par une société publique locale (SPL).

**Adoptée à l'unanimité.**

### **Délibération emprunt budget PMS**

Un emprunt est nécessaire pour couvrir les factures en suspens : montant 95 000 €, durée 15 ans, taux 1,1 %, remboursements trimestriels 1719 €.

Pour mémoire, sont en attente d'être crédités : 55 000 € de TVA, 35 000 € de DETR et 28 800 € de la communauté de communes.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **Décisions modificatives PMS (fonctionnement et investissement)**

Ajustements des comptes du budget PMS vus avec le trésorier (monsieur Paul).

**Adoptée à l'unanimité.**

## **Adhésion de la CDC de Vialas au syndicat AB Cèze**

Sans observation, avis réputé favorable si pas de réponse dans les 2 mois.

## **Questions diverses**

### ***Point multiservices***

Les futurs gérants sont retenus : Monsieur et Madame SIMBAULT, habitant à Aubrias. Ils ont commis un expert pour les aider à monter l'affaire, et à qui le type de contrat envisagé, administratif, semble poser problème.

Pour la commune, l'essentiel est que l'activité de service au public du PMS (notamment l'épicerie) perdure quels que soient les repreneurs ultérieurs. Il est donc demandé à l'expert d'inclure dans le contrat (administratif ou 3/6/9) les précisions nécessaires dans ce sens. La commune garde une préférence pour le contrat administratif.

### ***Station météo de Monsieur MESTRE***

Monsieur Lucas MESTRE (habitant de Malbosq) souhaiterait installer une station météo dans le pré sous la place de l'église. Les propriétaires sont favorables. Les observations seront disponibles sur le site internet communal.

### ***Course pédestre organisée par St-Paul-le-Jeune***

Cette course de 50 km se déroulera le 11 mars 2017. Elle traversera le territoire de la commune. Un ravitaillement est prévu sur la place du village.

### ***Transport scolaire***

Actuellement, un bus assure le transport vers Les Vans au départ du croisement avec la route de Bonnevaux. Une seule élève, collégienne habitant Grignole, l'emprunte, les parents des autres élèves (qui sont en primaire) estimant l'horaire inadapté. Il sera probablement supprimé bientôt. Les familles concernées pourront alors prétendre à l'indemnité départementale afférente (environ 580 € /an/élève).

### ***DZ hélico***

Sa réalisation coûterait trop chère à la commune en raison d'une réglementation contraignante sur les normes. En outre, l'expérience montre que les pilotes se posent où ils peuvent, et qu'ils ont aussi tendance à se poser où ils veulent.

### ***Utilisation des locaux de l'école***

L'utilisation régulière des locaux de l'ancienne école par une association fera l'objet d'une convention lui attribuant le local et un créneau horaire, avec une participation financière au chauffage. Dans ce cadre, la mise à disposition du local reste gratuite.

### ***CCAS***

Le CA du CCAS comprend 3 élus et 3 administrés. Suite à la démission de Magali DUBOIS, appel est lancé aux élus pour la remplacer.

### ***Bulletin municipal***

La relecture de la maquette réalisée par l'Atelier Pluriel aux Vans, est en cours. Le bulletin (n° 107) sera diffusé sous peu.

---